

REGLEMENT 2026

RÉGLEMENTATION OFFICIELLE ➡

<https://www.fftri.com/actualite/reglementation-sportive-et-regles-de-securite-2026/>

Article 1 Organisation

Le club de Tarare Triathlon organise pour sa 5ème édition un cross triathlon et un triathlon au format S le samedi 20 juin 2026 au Lac des Sapins sur la commune de Cublize. Cette compétition est affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités de l'événement. **Le Bonnet de bain est obligatoire et non fourni par l'organisation (mesure écologique)** En s'inscrivant et en prenant part à cette course, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et s'engage à respecter ce règlement. Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les bénévoles et les organisateurs.

Article 2 – LES EPREUVES Formats disponibles :

Format	Heure de départ	Natation en (m)	Cyclisme (en km)	Cap (en km)
XS	8H30	350 m	6,8 km	2,06 km
Pupilles	9H50	100 m	2,24 km	1 km
Jeunes 6-9 ans	10h25	50 m	1,07 km	450 m
S solo/ relais	11H00	750 m	18,5 km D+ 288 m	4,87 km D+ 85 m
Et Duo	11H00			

2.1 Cross Triathlon Jeunes 6-9 ans et Pupille

Chaque concurrent doit disposer de son équipement. Le bonnet de bain est obligatoire et non fourni par l'organisation (écologie). Le parcours vélo se fera **OBLIGATOIEMENT en VTT** (vélos de route interdits). Le port du casque est obligatoire. Voici les documents à fournir pour s'inscrire : • Licence FFTRI ou Pass compétition • Questionnaire de santé • Autorisation parentale. Les vélos devront être placés dans le parc à vélo maximum 15 min avant le départ.

2.2 - Cross triathlon XS

Les participants non titulaires d'une licence COMPETITION FFTRI devront s'acquitter d'un Pass compétition (servant d'assurance) et d'une autorisation parentale pour les mineures, un questionnaire de santé à remplir sur le site des inscriptions. Chaque concurrents(es) doit disposer de son équipement. Le bonnet de bain est obligatoire et non fourni par l'organisation (écologie).

Le parcours vélo se fera **OBLIGATOIUREMENT en VTT** (vélos de route interdits).

Les vélos devront être placés dans le parc à vélo maximum 15 minutes avant le départ

2.3 – Triathlon S solo / relais et par Duo

Les participant(e)s non titulaires d'une licence COMPETITION FFTRI devront acquitter un pass compétition (servant d'assurance) et une autorisation parentale pour les mineurs. Remplir le questionnaire de santé lors de l'inscription. Chaque concurrent doit disposer de son équipement. Le bonnet de bain est obligatoire et non fourni par l'organisation (écologie).

Les vélos devront être placés dans le parc à vélo selon la grille horaire d'ouverture et de fermeture de l'aire de transition notifié à l'article 6. **Pour le bon déroulement de l'installation des vélos dans le parc les concurrents(es) doivent se présenter à l'entrée de celui-ci dès l'ouverture (9h45)**

Le vélo de route est OBLIGATOIRE pour cette épreuve qui se déroulera sur une route ouverte à la circulation.

La partie vélo est interdite aux benjamins. Les benjamins ne peuvent se présenter que sur la natation ou sur la course à pied. Il faudra donc au moins un minime ou catégorie supérieure dans le relais pour effectuer le parcours vélo.

Les concurrents doivent se conformer au règlement en vigueur de la Fédération Française de Triathlon et au respect du code de la route.

Le drafting n'est pas autorisé pour le triathlon S, pour les coureurs en course en individuel et relais « zone aspiration abri » de 7 mètres au min doivent être respectée entre les vélos. L'utilisation d'une ceinture porte dossard avec trois points de fixations est obligatoire.

DUO :

Les deux membres d'un même duo doivent porter une tenue identique pour la partie vélo et cap (Tenue du club ou à défaut tee-shirt de la même couleur).

Le drafting est autorisé uniquement pour le triathlon S en Duo (pour les coureurs en course en individuel et relais « zone aspiration abri » de 7 mètres au min doivent être respectée entre les vélos)

Le franchissement de la ligne d'arrivée devra s'effectuer à 2 groupés pour qu'un Duo soit Classé.

Relais :

Pour les relais, les transitions seront matérialisées par la transmission de la puce de chronométrage entre chaque équipier, dans l'aire de transition, à l'emplacement de l'équipe. Dans l'air de transition et dans la zone qui lui est réservé, le concurrent termine sa partie devra donner la puce du chronométrage au relayeur suivant Pour la transition vélo course à pied en plus de la puce de chronométrage il faudra transmettre la ceinture porte-dossard.

Article 3 – LES CATEGORIES

3.1 - Merci de vous référer aux catégories d'âge ci-dessous :

Catégories	Année de naissance	Avenir	XS	S
Poussin mini poussins (7-9 ans)	2020-2019-2018-2017	X		
Pupille (10/11 ans)	2015-2016	X		
Benjamin	2013-2014		X	
Minime	2011 2012		X	
Cadet	2009-2010		X	X
Junior	2007-2008		X	X
Sénior	1987-2006		X	X
Master	1986 et avant		X	X

- Les épreuves sont ouvertes : • aux personnes non licenciées ou aux licenciés FFTri présentant leur licence compétition de l'année en cours.

3.1 - Les participants doivent être capables de parcourir la distance prévue. Les participants doivent être en bonne condition physique.

3.2 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

3.3 - Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne jusqu'au 17 juin à 23h59.

Parcours	Tarifs
Avenir Jeunes 6-9 ans	8 € 9 € à partir du 15 mai
Pupille	10€ / 11 € à partir du 15 mai
XS	20 € / 22 € à partir du 15 mai
S en solo	30€ et 32 € à partir du 15 mai
S par équipe de 2 (Duo)	60 € et 64 € à partir du 15 mai
Relais	47 € et 50 € à partir du 15 mai

NB : Tout engagement est ferme et définitif, aucune excuse provenant du participant ne fera l'objet d'un remboursement.

Article 5 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu au Lac des Sapins se fera à la **1er tente du village**

Parcours	Retrait des dossards
XS	07h15 à 08H00
Avenir Jeunes 6-9 ans	07H15 à 09H30
Pupille	07H15 à 09H15
S (indiv, relais et Duo)	08H15 à 09H45

5.1 - Chaque athlète doit prendre un pass compétition ou présenter une licence ainsi qu'une pièce d'identité valable.

5.2 - L'organisation fournit le dossard course à pied et vélo.

5.3 - Il est interdit de plier ou de couper le dossard.

5.4 - Une puce de chronométrage par athlète sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course. Pour les duos il y aura une seule puce. Il sera réclamé 20 euros par puce perdue ou abîmée.

5.5 - Le reste de l'équipement est à la charge du concurrent

5.6 - Un concurrent n'ayant pas son dossard lisible sur la course et qui franchit la ligne d'arrivée sans dossard lisible ne sera pas classé.

Article 6 – Aire de transition

Un espace consigne sera mis en place dans le parc à vélo pour permettre aux participants de déposer leurs affaires en sécurité.

Le parc à vélo sera situé à la sortie de la natation. (Voir plan sur site)

Parcours	Heure d'ouverture et de fermeture
XS	07H30 à 08H15 /10H00 sortie Vélo
Pupille	08H45 à 09H35 / 10H45 sortie vélo
Avenir jeunes 6- 9 ans	08H45 à 09H35 / 10H45 sortie vélo
S (indiv,relais,Duo)	09H45 à 10H45 /14H00 sortie vélo

6.1 - Les vélos sont vérifiés à l'entrée du parc à vélo. Une fois vérifiés, ils ne peuvent plus ressortir du parc à vélo, avant le départ de l'épreuve.

6.2 - Les concurrents doivent limiter le matériel introduit à celui strictement nécessaire à la course.

6.3 - Les concurrents positionnent leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents.

6.4 - Les déplacements avec le vélo dans le parc s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main avant, pendant et après la compétition.

6.5 - Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie du parc. Lors de l'épreuve le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Passée cette ligne, il peut monter sur son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.

Article 7 – Sanctions / Arbitrage

7.1 - En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

7.2 - Une disqualification à la suite d'une décision arbitrale (hors délais, certificat médical non-conforme, matériel non-conforme, ...) ne donnera lieu à aucun remboursement.

7.3 - En cas d'abandon ou de hors-délai, le concurrent devra remettre son dossard et la puce de chronométrage à l'arbitre.

7.4-Le triathlon XS et S sont soumis à des barrières horaires ayant pour but de ne pas mettre en péril le bon déroulement de l'évènement et de faire prendre conscience aux participants qu'il est nécessaire de choisir son format de course en fonction de ses capacités.

Ainsi les délais maximaux pour effectuer sur le format XS 350 m de natation et 10 KM de vélo est de 45' soit pose du vélo dans le parc de transition au plus tard à 9h15. Sur le format S les 750 m de natation et le 20 KM de vélo est de 2h00 soit pose du vélo dans le parc de transition au plus tard à 13h00.

Au-delà de ce délai maximal le concurrent devra remettre son dossard et la

puce de chronométrage à l'arbitre ou à une personne de l'organisation.
L'organisation laissera le concurrent finir sa course mais il sera sous son entière responsabilité pendant le reste de la course à pied et sera mis hors classement.

Article 8 – Chronométrage

Les temps de chaque concurrent seront pris au départ de la natation et à l'arrivée de la course à pied. L'absence de dossard à l'arrivée entraînera une disqualification et un non-classement. Sur l'épreuve duo les deux concurrent(es) doivent passer la ligne d'arriver ensemble pour être classé(es).

Article 9 – Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité : • En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant. • En cas d'accident provoqué par le non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course.

En cas de non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète. • En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel (le parc étant fermé et gardé) • En cas d'erreur de parcours du concurrent à la suite d'un acte de malveillance ou autre.

Article 10 – Environnement

Chacun est tenu de respecter l'environnement dans lequel il évolue. Il ne jettera rien dans l'enceinte de la course autre que dans les poubelles mises à disposition par l'organisation.

Article 11 – Récompenses et horaire de podium : 14H00

Pas de cumul de récompenses.

- Sur le format S individuel, Récompenses au scratch F+M.
- Pour la catégories cadet et junior les 3 premiers H+F
- Pour les autres catégories inscrites, le premier des catégories (master et senior féminine et masculine seront récompensés, de Ainsi que le club le plus représenté.
- (Ex dans une même catégorie si le premier est un master 3 et le second est un master 1 seulement le master 3 sera récompensé)
- Sur le format S en Duo et relais, les premiers des catégories féminine, masculine et mixte seront récompensés.
- Sur le format XS, les 3 premiers Scratch F+M, ainsi que les 3 premiers benjamins et minimes et le(a) premier(e) Senior et le(a) premier(e) Master F+M seront récompensés sans cumul des récompenses.
- (Ex dans une même catégorie si le premier est un master 3 et le second est un master 1 seulement le master 3 sera récompensé)

-

- Sur le format avenir 6-9 ans et pupilles, les trois premiers garçons et filles des catégories mini poussins, poussins et pupilles seront récompensés. Tous les autres recevront une médaille à l'arrivée.

Article 12 – Annulation

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, niveau de risque incendie extrême, ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Au sens de l'article 1148 du code civil (définition d'un cas de force majeure), l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation et fera son maximum pour reporter l'épreuve.

Aucune modification ne sera possible après l'inscription. Le remboursement est soumis à la présentation d'un certificat médical. Les frais de gestion seront conservés par l'organisation.

Article 13 – Droit à l'image

L'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies réalisées lors de l'épreuve dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches et communication. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

Article 14 – Assurance

La licence fédérale et l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte, vol), même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.

Article 15 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation.

